

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL DES VINGT-QUATRE  
POUR LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES  
ET LE DÉVELOPPEMENT**

**COMMUNIQUÉ**  
1<sup>er</sup> octobre 2004

**I. PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE**

1. Les ministres se félicitent que les perspectives de croissance mondiale continuent de se renforcer, mais ils notent que d'importants facteurs de risque subsistent, notamment la persistance de déséquilibres considérables des paiements, le passage à un environnement de taux d'intérêt plus élevés, la volatilité des prix du pétrole, exacerbée par des problèmes d'approvisionnement en aval, et de graves préoccupations géopolitiques. En outre, si la croissance économique continue de s'étendre, certaines régions restent à la traîne. En Afrique subsaharienne en particulier, malgré les progrès accomplis au cours de la période récente, la croissance économique reste à des niveaux incompatibles avec une réduction soutenue de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

2. Les ministres considèrent que, si l'importante expansion budgétaire et la politique monétaire accommodante des États-Unis ont soutenu la reprise mondiale, une action résolue s'imposera à moyen terme pour remettre la politique budgétaire sur une trajectoire viable et s'attaquer aux déficits élevés du compte courant. Cela aiderait à limiter le risque de mouvements désordonnés des taux de change et de forte hausse des taux d'intérêt qui saperaient la reprise mondiale. En outre, le déséquilibre extérieur croissant des États-Unis et le détournement d'une part considérable de l'épargne mondiale au détriment des pays en développement vers la plus grande et hautement capitalisée économie du monde constituent une mauvaise allocation des ressources et vont créer de graves difficultés à court terme et à moyen terme pour l'économie internationale. Les ministres estiment qu'une croissance plus forte dans l'Union européenne est indispensable pour que la reprise mondiale se poursuive et ils jugent nécessaire de maintenir l'orientation accommodante de la politique monétaire et d'approfondir les réformes structurelles. Ils saluent le redressement de l'économie japonaise et encouragent les autorités de ce pays à s'attaquer aux déséquilibres qui subsistent dans le secteur financier et dans celui des entreprises afin de dynamiser les moteurs intérieurs de la croissance. Les ministres reconnaissent que les pays à économie de marché émergente contribuent largement à la reprise mondiale et ils souhaitent que ces pays jouent un plus grand rôle dans la coordination internationale des politiques économiques. Les ministres saluent les efforts que déploient les pays producteurs pour stabiliser le marché pétrolier. Ces efforts devraient être appuyés par une coopération plus étroite entre les consommateurs et les producteurs.

3. Les ministres considèrent que, pour remédier efficacement aux déséquilibres mondiaux et pour maintenir un rythme de croissance dynamique, il est indispensable de

suivre une approche multilatérale fondée sur la coopération et ils demandent au FMI de prendre davantage l'initiative dans ce domaine et de rehausser l'efficacité de la surveillance qu'il exerce sur les grandes économies.

4. Les ministres demeurent gravement préoccupés par la dégradation de la situation dans les Territoires palestiniens occupés, la construction d'un mur en Cisjordanie et ses conséquences sociales et économiques néfastes pour le peuple palestinien. Ils demandent au FMI et à la Banque mondiale d'accroître leur aide en faveur du peuple palestinien. Les ministres sont préoccupés par la situation économique et l'insécurité en Iraq et ils demandent aux institutions de Bretton Woods ainsi qu'aux autres bailleurs de fonds d'accroître leur aide et d'accélérer le décaissement de l'aide promise lors de la conférence des donateurs qui s'est tenue à Madrid en octobre 2003. Ils se félicitent que le FMI apporte à l'Iraq une aide d'urgence post-conflit (AUPC), qui devrait susciter un allègement de dette adéquat de la part des créanciers du pays. Ils jugent l'approche adoptée par le FMI pour la mise en œuvre de cette AUPC à la fois novatrice et souple. Cette souplesse devrait servir d'exemple pour traiter les autres cas relevant de l'AUPC.

5. Les ministres déplorent vivement les pertes en vies humaines et les énormes dégâts causés par les ouragans qui ont frappé récemment la région des Caraïbes. Ils demandent aux institutions multilatérales et au reste de la communauté internationale de fournir sans tarder une aide concessionnelle substantielle aux pays touchés.

## **II. COMMERCE INTERNATIONAL**

6. Les ministres saluent la reprise des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha. Ils soulignent une fois encore que le cycle de Doha devrait aboutir rapidement à l'ouverture de nouveaux débouchés pour les exportations des pays en développement, au démantèlement des mécanismes de progressivité des droits et à l'élimination des pics tarifaires et des obstacles non tarifaires. Le cycle de Doha devrait aussi déboucher sur une réduction accélérée des droits industriels et agricoles, à l'élimination progressive des subventions agricoles (en particulier la suppression de toutes les subventions à l'exportation) et à l'accroissement des contingents tarifaires agricoles et en garantir l'administration transparente. Les droits de douanes appliqués à des secteurs tels que les textiles, les vêtements et les chaussures devraient être supprimés. Les ministres rappellent que le démantèlement le 1<sup>er</sup> janvier 2005 des contingents prévus par l'Accord multifibre ne doit pas entraîner l'imposition d'autres mesures protectionnistes. Ils invitent instamment la Banque mondiale et le FMI à intensifier leurs efforts en vue d'élaborer des stratégies claires pour aider les pays à s'adapter à la libéralisation du commerce.

## **III. PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CRISES**

7. Les ministres notent que, faute de mécanismes appropriés de prévention des crises, les pays en développement sont obligés de recourir à l'accumulation excessive de réserves à titre d'assurance contre les crises, et ils estiment que le FMI devrait jouer un

bien plus grand rôle à cet égard. Ils invitent instamment le FMI à établir des facilités de prêt efficaces pour aider les pays à prévenir les crises financières et pour mettre des financements de précaution à la disposition des pays qui appliquent des politiques vigoureuses, mais demeurent vulnérables à des chocs exogènes qui affectent leur compte de capital.

8. Les ministres doutent des avantages que présenterait la création d'un instrument destiné uniquement à lancer des signaux, tel que le projet d'arrangement de suivi des politiques, assorti d'une conditionnalité stricte et sans aucun financement. Un instrument de cette nature serait inférieur aux accords de précaution existants qui permettent aux pays d'emprunter en cas de besoin. Bien que présenté comme «d'application volontaire», il y a de fortes chances pour que cet instrument devienne en fait un passage obligé pour l'obtention de prêts, de dons, ou d'un allègement de dette. En outre, l'instrument proposé irait à l'encontre des objectifs du FMI en tant qu'institution de coopération monétaire internationale et se substituerait aux facilités existantes en réduisant à l'extrême les prêts aux pays à faible revenu. Les ministres notent qu'au fil du temps la capacité du FMI de s'acquitter de sa mission a été érodée par la diminution du montant des quotes-parts par rapport à la production mondiale et appellent de leurs vœux une forte augmentation des quotes-parts aussitôt que possible.

#### **IV. REDÉFINIR LE RÔLE STRATÉGIQUE ET LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS**

9. Les ministres notent que, bien que le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale se soit accru depuis la création du FMI et de la Banque mondiale, les structures de direction des institutions de Bretton Woods n'ont pas évolué en conséquence. Rappelant que le Consensus de Monterrey prône le renforcement de la participation des pays en développement aux processus de décision du FMI et de la Banque mondiale, les ministres se déclarent profondément déçus et préoccupés par le fait que, deux ans et demi plus tard, aucun progrès n'a été accompli sur la question de l'augmentation des voix de base et sur celle de la révision des quotes-parts des pays en développement au FMI et de leurs parts de capital à la Banque mondiale. Ils soulignent que la sous-représentation actuelle des pays en développement dans les processus de décision sape la crédibilité et la légitimité des institutions de Bretton Woods et met en question leur utilité même.

10. Les ministres considèrent que, pour améliorer la représentation des pays en développement, il est nécessaire de mettre au point une nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui tienne compte de la taille relative des économies de ces pays. Cette formule devrait être simplifiée de manière à donner plus de poids aux mesures du produit intérieur brut en termes de parité de pouvoir d'achat, et tenir compte de la vulnérabilité des pays en développement face aux fluctuations des prix des produits de base, à la volatilité des mouvements de capitaux et à d'autres chocs exogènes. En outre, le nombre des voix de base devrait être sensiblement relevé de manière à rétablir leur place originale par rapport au total des voix attribuées et à renforcer le poids des petits pays. Les

ministres expriment leur préoccupation devant le fait que les nouveaux modes de calcul des quotes-parts présentés dans le rapport soumis au Comité monétaire et financier international et au Comité du développement continuent de minimiser le rôle des pays en développement dans l'économie mondiale et vont à l'encontre des principes de la bonne gouvernance, de la légitimité et des intérêts bien compris des institutions de Bretton Woods.

11. Les ministres notent que le mandat du Président de la Banque mondiale expirera en juin 2005. Dans le cas où il ne briguerait pas un nouveau mandat, ils demandent qu'une procédure de sélection transparente soit lancée afin d'attirer les meilleurs candidats sans considération de nationalité. Cette procédure devrait être conforme aux recommandations des administrateurs contenues dans les rapports du groupe de travail de la Banque chargé d'examiner la procédure de sélection du Président et du groupe de travail du FMI chargé d'examiner la procédure de sélection du Directeur général.

#### **V. RÉALISATION DES ODM ET RENFORCEMENT DU SOUTIEN EN FAVEUR DES PAYS À FAIBLE REVENU ET À REVENU INTERMÉDIAIRE**

12. Les ministres se déclarent gravement préoccupés par le fait que, si les tendances actuelles perdurent, la plupart des ODM ne seront pas atteints dans la majorité des pays. Ils réclament donc l'adoption de mesures additionnelles pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Les ministres notent que les pays en développement font leur part en maintenant la stabilité macroéconomique et en mettant en œuvre des réformes structurelles, tandis que les pays développés tardent à tenir les engagements qu'ils ont pris à Monterrey. En particulier, ils sont encore beaucoup trop loin de l'objectif de 0,7 % du produit national brut convenu au niveau de l'ONU pour l'aide publique au développement. Les ministres notent avec préoccupation que les flux financiers de la Banque mondiale et des banques régionales de développement continuent de donner lieu à des transferts nets négatifs croissants de ressources au détriment des pays en développement.

13. Les ministres soulignent que, comme cela a été convenu à Monterrey, la réalisation des ODM exige une augmentation sensible de l'aide au développement. Ils saluent la nouvelle initiative du Royaume-Uni en vue de la prise en charge de sa part du service de la dette contractée par les pays les plus pauvres auprès de l'IDA et du guichet concessionnel de la Banque africaine de développement jusqu'en 2015. Les ministres invitent instamment les autres pays avancés à s'associer à cette initiative. Ils estiment aussi que la proposition de facilité de financement internationale mérite un examen plus approfondi, en tant que moyen de concentrer les décaissements de ressources en début de période pour permettre la réalisation des ODM. En vue de sa mise en œuvre rapide, les ministres insistent aussi sur la nécessité de prendre des mesures additionnelles pour accroître l'aide, notamment la création et la redistribution volontaire de DTS et d'autres sources de recettes. Pour rendre l'aide plus efficace, les ministres soulignent que les bailleurs de fonds doivent s'employer d'urgence à réduire la charge administrative en

améliorant la coordination et l'harmonisation des politiques d'aide et d'accroître la prévisibilité des flux d'aide destinés aux pays à faible revenu.

14. Les ministres saluent l'augmentation des financements sous forme de dons en faveur de ces pays, mais ils soulignent que les dons devraient être étayés par des contributions additionnelles des pays donateurs. Les ministres saluent l'amendement de l'instrument du compte de fiducie FRPC-PPTE qui permet d'apporter un complément d'aide lorsque les paramètres de l'endettement de l'État membre sont influencés par des facteurs exogènes. Ils soulignent que des ressources additionnelles devront être mobilisées à brève échéance pour que la FRPC puisse continuer à fonctionner.

15. Les ministres saluent le plan d'action adopté par la Banque mondiale en vue d'accroître l'aide en faveur des pays à revenu intermédiaire, où vit une grande partie de la population pauvre du monde. Ils demandent que le financement du développement soit relevé pour couvrir les énormes besoins de services sociaux et d'investissements d'infrastructure afin d'aider ces pays à atteindre les ODM. Cette aide devrait être accordée de façon souple et être assortie de conditions concessionnelles. Les ministres saluent les travaux engagés par le FMI et la Banque mondiale en vue de mesurer les résultats budgétaires des pays en développement de manière à ménager la possibilité d'investissements avisés dans les infrastructures.

16. Les ministres considèrent que les pays à faible revenu ont besoin du type de soutien à la balance des paiements fourni par la facilité de financement compensatoire du FMI, étant donné qu'ils sont particulièrement vulnérables aux chocs exogènes qui tendent à avoir des effets prolongés sur leurs économies. Ces fonds doivent être décaissés rapidement et à faible coût pour répondre à l'urgence, y compris la hausse du coût des importations de pétrole, et pour entretenir l'élan des réformes. Lorsque l'effet des chocs se fait sentir à plus long terme, l'aide devrait être assortie de conditions concessionnelles.

17. Les ministres saluent le rapport de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, qui trace la voie pour placer l'emploi au centre des ODM et du programme de développement. Ils soulignent le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté et appellent les institutions de Bretton Woods à privilégier la création d'emplois dans leurs programmes et leurs conseils de politique économique. Les ministres se félicitent de l'issue de la réunion informelle que les chefs d'État ont tenue le 20 septembre sur le programme d'action contre la faim et la pauvreté de l'ONU, et ils encouragent vivement le FMI et la Banque mondiale à développer les propositions formulées durant cette rencontre.

## **VI. APPLICATION DES SYSTÈMES NATIONAUX DANS LES OPÉRATIONS DES BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT**

18. Les ministres estiment que la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement devraient s'efforcer de tenir les engagements qu'elles ont pris en faveur de la simplification, de l'harmonisation et de la réduction du coût des

opérations. Ils considèrent que l'application des règles et procédures nationales dans les opérations de la Banque mondiale est un moyen de réaliser ces objectifs. Les ministres reconnaissent que la Banque mondiale a déjà pris des mesures pour permettre l'application des règles et procédures nationales dans les appels d'offres concurrentiels et la gestion financière au niveau national. Ils appuient la volonté de la Banque mondiale d'étendre l'application de ces procédures nationales aux appels d'offres internationaux, au recrutement de consultants internationaux et aux mesures de protection environnementale et sociale, et ils encouragent la Banque mondiale à supprimer sans tarder les obstacles juridiques qui s'opposent à la mise en œuvre des projets au niveau national.

## **VII. CONFORTER LA PRIMAUTÉ DU DROIT ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION**

19. Les ministres estiment que la corruption, aussi bien dans les pays développés que dans les nations en développement continue de faire obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces des ressources, tout en alourdissant les coûts opérationnels. Ils appellent l'ensemble des pays à redoubler d'efforts pour renforcer la primauté du droit et lutter contre la corruption, afin d'améliorer le climat d'investissement et d'assurer une croissance plus soutenue et durable. Il convient de prolonger la lutte en cours contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par des actions permettant de détecter le produit de la corruption et de le rendre rapidement aux pays concernés.

## **VIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

20. La prochaine réunion des ministres du G-24 est prévue pour le 15 avril 2005 à Washington.